

n'y croit pas lui-même (a). Je dirai seulement que prétendre que la charité exigée par ce premier précepte, n'a point encore l'intensité nécessaire au gré des contritionnaires (b), c'est donner un démenti formel à l'Evangile.

In his duobus præceptis universa lex pendet & prophetæ.

Matth.
XXII. 40.

(a) Vaines précisions, abstractions, suppositions, par lesquelles on a embrouillé les notions de la charité pure, calomnié le cœur de l'homme, dérogé à la nature de Dieu &c, 1 Nov. 1792, p. 339.

(b) Cette intensité est l'effet de la disposition des organes, d'une grande sensibilité de caractère, ou d'une consolation divine si forte qu'elle s'empare même de notre être terrestre; mais tout cela n'ajoute rien au *Diliges Dominum Deum tuum*. Le chrétien qui va froidement à la mort, plutôt que de manquer à son Dieu, est tout aussi saint, peut-être davantage, que celui qui fait le sacrifice de sa vie dans les transports d'une charité ardente & sensible.

LETTRE à l'auteur du Journal sur la conférence de Bourdeaux dont il parle dans le n. du 15 Nov. 1793, p. 430. „ Ma mémoire & mes adversaires m'ont trompé. Les déclarations que je vous ai communiquées, ne se trouvent pas dans la *Bibliotheca Carmelitana*, mais dans *Jacobi de Monbron Disquisitio historico-theologica an jansenismus sit merum phantasma*, parte I. c. 14. pag. 179 & seq. On m'avoit montré ces deux ouvrages en même tems & c'est ce qui m'a brouillé. Du reste ces déclarations se trouvent également pour le fond des choses dans la *Bibliotheca Carmelitana*, Tom. 2. col. 222. Je remarque seulement qu'en